




INFO

Régions | v

Bavure sur Moad à Molenbeek: un des cinq policiers condamné à trois mois avec sursis



(//app-eu.readspeaker.com/cgi-bin/rsent?customerid=7764&lang=fr_be&readid=id-text2speech-article&url=www.rtbfb.be%2Finfo%2Fregions%2Fdetail_bavure-sur-moad-a-molenbeek-un-des-cinq-policiers-condamne-a-trois-mois-avec-sursis%3Fid%3D9484726)

 Suggestions

Suivante

CNS : mise en place d'un baromètre

01:58



00:08 / 00:23

K. F.

🕒 Publié le lundi 19 décembre 2016 à 10h47

Le jugement est tombé ce lundi matin dans le procès des cinq policiers accusés d'avoir abusé de la force lors de l'arrestation de Moad, en janvier 2013, à Molenbeek-Saint-Jean. **L'adolescent avait été arrêté par des agents de la zone de police de Bruxelles-Ouest alors qu'il se rendait dans une salle de sport.**

(https://www.rtbfb.be/auvio/detail_proces-de-5-policiers-ayant-tabasse-un-jeune-homme-a-molenbeek?id=2164142) Ses parents avaient porté plainte contre les forces de l'ordre après que l'enfant ait présenté des contusions et des marques de

coups au visage. La police avait parlé de rébellion.

Newsletter info Recevez chaque matin l'essentiel de l'actualité.

OK (https://www.rtb.be/info/moncompte?newsletter=info&source=rtbinfo_newslett)

L'un des cinq policiers a été condamné ce lundi à trois mois de prison avec sursis. Il devra également indemniser l'adolescent et sa famille. Ses quatre collègues sont acquittés.

Pour la famille et Moad, défendus par Maître Stéphanie Oriane, c'est un soulagement. *"La justice reconnaît qu'il y a bien eu violence sur mon fils, au moins d'un des cinq agents de police"*, indique Jaouad Touile, le père de Moad. *"Je n'y croyais pas. Un procès contre la police, ce n'est jamais évident. De plus, à l'ouverture du procès, on était parvenu à faire croire que mon enfant mentait. On avait aussi tenté de juger mon fils sur son parcours scolaire, alors que ce n'était pas du tout la question... Donc oui, c'est un soulagement après trois années de combat."*

"A notre sens, le juge a procédé à une analyse complète du dossier", estime Maître Oriane. *"Selon lui, il n'existait pas assez d'éléments objectivables pour retenir la culpabilité de quatre des cinq policiers. La corpulence du cinquième et les déclarations de ce derniers ont par contre été des éléments qui ont joué dans le prononcé de ce jour."*

On ignore pour l'instant si le policier condamné fera appel de la décision.

Sur le même sujet

Molenbeek Saint-Jean

© 21/09/2018

Bruxelles: le policier accusé d'avoir tabassé un Molenbeekois de 14 ans acquitté